Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-50_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

50_2026 – Nomination d'un secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

CONSIDÉRANT l'obligation faite au conseil municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT la proposition faite de procéder à cette nomination par un vote à main levée,

CONSIDÉRANT que Monsieur Vincent HÉMONIC se présente comme secrétaire de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- NOMME Monsieur Vincent HÉMONIC en tant que secrétaire de séance

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC